

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Droits humains, libertés (France) > Liberté de presse, d'expression, de manifester (France) > **L'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) attaquée pour « apologie du (...)**

Communiqué

L'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) attaquée pour « apologie du terrorisme » !

vendredi 21 juin 2024, par [UJFP](#) (Date de rédaction antérieure : 21 juin 2024).

L'UJFP, en la personne de son directeur de publication du site Daniel Lévyne, a été convoquée pour « apologie du terrorisme ». Daniel a été convoqué du jour au lendemain une première fois le 7 juin sous menace de garde à vue s'il refusait de s'y présenter ; il a été à nouveau convoqué précipitamment du jour au lendemain il y a quelques jours. L'audition a eu lieu ce jour, vendredi 21 juin 2024.

C'est la première fois qu'une association juive, qui combat le racisme sous toutes ses formes et qui œuvre pour une paix juste et pour l'égalité des droits en Israël-Palestine est visée.

Le Droit international est la boussole de l'UJFP, que les actes soient commis par des Palestiniens ou par des Israéliens et Daniel a insisté sur ce point fondamental au cours de son audition.

Le contexte actuel ne doit pas être oublié : Israël est la puissance occupante et les Palestiniens sont le peuple dominé. L'UJFP n'a de cesse de rappeler la répression et les agressions répétées à l'encontre du peuple palestinien commis par Israël depuis 1948, reconnues par de nombreuses ONG internationales et par l'ONU.

Rappelons que les plus hautes instances internationales condamnent Israël pour ses très graves atteintes au Droit international. La Cour Internationale de Justice, le 26 janvier 2024, a reconnu un risque plausible de génocide à Gaza avec plusieurs mesures conservatoires qui n'ont nullement été respectées. Le procureur de la Cour Pénale Internationale a fait une demande de mandat d'arrêt international à l'encontre de Netanyahu et de son ministre de la Défense, Yoav Gallant ainsi qu'à l'encontre de trois responsables du Hamas, son chef militaire Yahya Sinouar, le cerveau de l'incursion sanglante du 7 octobre, Mohammed Deif, et son dirigeant politique Ismaïl Haniyeh. Des experts de l'ONU ont reconnu les nombreux crimes contre l'humanité dont Israël se rend coupable. C'est on ne peut plus d'actualité.

L'association « Jeunesse Française Juive », spécifiquement créée après le 7 octobre 2023, qui porte plainte contre l'UJFP, en faisant une interprétation erronée du [communiqué](#) de l'association et de la [tribune](#) visés, a déjà porté plainte contre plus de 40 personnes ou associations. Non seulement elle défend une entreprise qui présente tous les signes d'un risque plausible de génocide mais elle implique scandaleusement les Juif.ves dans une politique colonisatrice de remplacement. Le fait que cette plainte soit relayée par le parquet antiterroriste à l'encontre de 40 personnes est bien sûr une nouvelle tentative probable de criminaliser les voix de celles et ceux qui expriment leur indignation devant les craintes d'un génocide en cours à Gaza et montre le décalage répressif de la politique française par rapport aux prescriptions du Droit international auxquelles elle se dit pourtant souscrire.

La Coordination nationale de l'UJFP, le 21 juin 2024

P.-S.

- UJFP. :
<https://ujfp.org/ujfp-attaquee-pour-apologie-du-terrorisme/>